



Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 02 mai 2019

n° 102-19 C

Objet : RD - Liquidation de Chambéry Alpes Habitat - Approbation du compte financier et du rapport du liquidateur

- date de convocation le 26 avril 2019
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille dix-neuf, le jeudi deux mai à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Bassens, Ferme de Bressieux, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 61

Aillon-le-Jeune Emmanuelle Andrevon

Aillon-le-Vieux

Arith

Pierre Gerard

Barberaz

David Dubonnet

Barby

Catherine Chappuis

Bassens

Anne Manipoud - Alain Thieffenat

Bellecombe-en-Bauges

Challes-les-Eaux

Chambéry

Philippe Bard - Josiane Beaud - Driss Bourida - Françoise Bovier-Lapierre - Jean-Benoît Cerino - Michel Dantin - Jean-Claude Davoine - Christine Dioux - Xavier Dullin - Mustapha Hamadi - Muriel Jeandet - Delphine Julien - Claudette Levrot-Virot - Françoise Marchand - Dominique Mornand - Christian Papegay - Pierre Perez - Benoît Perrotton - Patrick Roulet - Isabelle Rousseau - Dominique Saint-Pierre - Walter Sartori - Alexandra Turnar
Jean-Pierre Beguin - Florence Vallin-Balas

Cognin

Curienne

Doucy-en-Bauges

Marie Perrier

Ecole

Annick Bonniez

Jacob-Bellecombette

Brigitte Bochaton - Bruno Stellan

Jarsy

Pierre Duperier

La Compôte

Jean-Pierre Fressoz

La Motte-en-Bauges

Damien Regairaz

La Motte-Servolex

Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Denis Callewaert - Pascal Mithieux - Anne Routin

La Ravoire

Frédéric Bret - Marc Chauvin - Jean-Michel Picot - Françoise Van Wetter

La Thuile

Dominique Pommat

Le Châtelard

Le Noyer

Philippe Gamen

Les Déserts

Michel André

Lescheraines

Montagnole

Jean-Maurice Venturini

Puygros

Saint-Alban-Leysse

Michel Dyen

Saint-Baldoph

Christophe Richel

Saint-Cassin

Philippe Dubonnet

Sainte-Reine

Saint-François de Sales

Saint-Jean-d'Arvey

Bernard Januel

Saint-Jeoire-Prieuré

Jean-Marc Léoutre

Saint-Sulpice

Louis Caille

Sonnaz

Daniel Rochaix

Thoiry

Jérôme Esquevin

Vérel-Pragondran

Jean-Pierre Coendoz

Vimines

Lionel Mithieux

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 11

de Céline Barniaudy à Michel Dyen - de Jean-Luc Berthalay à Damien Regairaz - de Aloïs Chassot à Xavier Dullin - de Nathalie Colin-Cocchi à Isabelle Rousseau - de Julien Donzel à Frédéric Bret - de Henri Dupassieux à Françoise Marchand - de Christian Gogny à Jean-Marc Léoutre - de Pierre Hemar à Marc Chauvin - de Sylvie Koska à Driss Bourida - de Bernadette Laclais à Claudette Levrot-Virot - de Jean-Pierre Ruffier à Jean-Benoît Cerino

• conseillers excusés : 10

François Blanc - Stéphane Bochet - Suzanne Boucher - Albert Darvey - Marie-José Dussauge - Maryse Fabre - Yvette Fetaz - Daniel Grosjean - Luc Meunier - Sylvie Vuillermet

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Conseil communautaire du 02 mai 2019

délibération n° 102-19 C

objet **RD - Liquidation de Chambéry Alpes Habitat - Approbation du compte financier et du rapport du liquidateur**

Jean-Marc Léoutre, vice-président chargé des finances, des transferts de charges, de l'organisation des services et du droit des sols, en lien avec Brigitte Bochaton, vice-présidente chargée de l'habitat, du programme local de l'habitat, des aménagements et de la maintenance des aires d'accueil des gens du voyage, rappelle que la société Cristal Habitat a acquis la branche d'activité immobilière de l'office public de l'habitat (OPH) Chambéry Alpes Habitat le 1^{er} janvier 2017.

L'OPH, qui n'avait plus d'activité, a été dissous et mis en liquidation le 1^{er} juillet 2017 par décret n° 2017-776 du 4 mai 2017.

La Fédération des offices publics de l'habitat a été désignée comme liquidateur par arrêté du 4 mai 2017.

Une convention portant sur l'utilisation de l'excédent de liquidation de l'OPH a été signée le 28 juin 2017 par l'Etat, Grand Chambéry, la Ville de Chambéry et Cristal Habitat.

Par ailleurs, une convention de liquidation a été signée le 14 septembre 2017 par la Fédération des offices publics de l'habitat, Grand Chambéry et Cristal Habitat pour fixer les missions du liquidateur ainsi que les moyens mis à sa disposition.

C'est ainsi que le liquidateur a mené les opérations de liquidation de l'OPH du 1^{er} juillet 2017 à fin 2018. Les comptes de liquidation ont ensuite été établis et arrêtés au 31 mars 2019.

Le décret de dissolution de l'OPH prévoit que le compte financier et le rapport du liquidateur seront soumis pour approbation au Conseil communautaire, avant d'être transmis au préfet et au ministre chargé du logement.

Compte financier (joint à la présente délibération)

Il couvre la période du 1^{er} janvier 2017 jusqu'à la date d'arrêt des comptes de liquidation, soit le 31 mars 2019. Il a été certifié par le commissaire aux comptes, le cabinet KPMG, dont le rapport est également joint à la présente.

Le montant définitif de l'excédent de liquidation, qui correspond au montant des capitaux propres, s'élève à 54 666 560,68 €.

Conformément à la convention d'affectation de l'excédent de liquidation est versé à Grand Chambéry, collectivité de rattachement de Chambéry Alpes Habitat.

Il doit être affecté au financement de la politique de logement social dans l'agglomération chambérienne et versé selon les modalités suivantes :

1/ Versement d'un acompte de 50 000 000 € en vue de la souscription à une augmentation de capital de même montant de Cristal Habitat, dont 2/3 pour la Communauté d'agglomération et 1/3 pour la Ville de Chambéry. Cette opération a été réalisée fin 2017.

2/ Versement du solde à l'issue des opérations de liquidation. Le montant du solde s'élève à 4 666 560,68 € et doit être affecté de la manière suivante :

- 3 000 000 € à affecter à titre de subvention d'investissement destinée à soutenir des opérations de réhabilitation et/ou de développement du patrimoine locatif social de Cristal Habitat dans l'agglomération,
- 1 400 000 € à reverser à la Ville de Chambéry, au titre de la dotation initiale qu'elle avait apportée, et qu'elle s'engage à consacrer à l'accompagnement de l'opération de renouvellement urbain de la Cité de Bellevue,
- le solde, soit 266 560,68 €, devant abonder les crédits de l'agglomération destinés au financement des opérations de développement et/ou de réhabilitation des logements locatifs sociaux.

Rapport du liquidateur (joint à la présente délibération)

Le liquidateur a procédé aux opérations de liquidation avec l'appui des services de Cristal Habitat.

Les principales actions menées depuis le 1^{er} juillet 2017, date de dissolution, ont été les suivantes :

- apurement des dettes et créances,
- rétrocession de parcelles non bâties relevant du domaine public,
- transfert des prêts, et en particulier ceux de la Caisse des Dépôts et Consignations,
- négociation de l'indemnité d'expropriation d'une parcelle à Saint-Jean-de-Maurienne,
- fermeture progressive des comptes bancaires,
- versement de l'acompte sur l'excédent de liquidation,
- établissement des déclarations fiscales et règlement de tous impôts, taxes et cotisations dues,
- établissement des comptes de liquidation.

Il reste, à ce jour, à déposer la dernière déclaration de résultats, à procéder au versement du solde de l'excédent de liquidation à l'agglomération puis aux formalités de radiation.

Vu le décret n° 2017-776 du 4 mai 2017 portant dissolution de Chambéry Alpes Habitat à la date du 1^{er} juillet 2017,

Vu l'arrêté du 4 mai 2017 portant désignation du liquidateur de Chambéry Alpes Habitat,

Vu la convention d'affectation de l'excédent de liquidation de Chambéry Alpes Habitat signée le 28 juin 2017 entre l'Etat, Grand Chambéry, la Ville de Chambéry et Cristal Habitat,

Vu la délibération du Conseil communautaire du 7 septembre 2017 portant sur la convention de liquidation de Chambéry Alpes Habitat,

Vu le compte financier, le rapport du commissaire aux comptes et le rapport du liquidateur portant sur la liquidation de Chambéry Alpes Habitat,

Vu l'avis de la commission des finances du 16 avril 2019,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité (Isabelle Rousseau, Alexandra Turnar, Dominique Mornand, Florence Vallin-Balas, Brigitte Bochaton, Sylvie Koska, Luc Berthoud, Michel Dyen et Michel Dantin ne prenant pas part au vote) :

Article 1 : **approuve** le compte financier et le rapport du liquidateur portant sur la liquidation de Chambéry Alpes Habitat,

Article 2 : **transmet** au préfet et au ministre chargé du logement le compte financier et le rapport du liquidateur dans un délai d'un mois,

Article 3 : **procède** à l'affectation du solde de l'excédent de liquidation conformément aux dispositions mentionnées ci-dessus,

Article 4 : **confère** tous pouvoirs au président de Grand Chambéry, ou à son représentant, en vue de la réalisation de ces opérations, en particulier pour signer tout document qui serait nécessaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Délibération

Numéro attribué à l'acte : 102-19 C

Objet de l'acte : RD - Liquidation de Chambéry Alpes Habitat - Approbation du compte financier et du rapport du liquidateur

Thème Préfecture : 7 - Finances locales 4 - Interventions économiques 5 - Autres

Date de l'acte : 02 mai 2019

Annexe(s) : Rapport du commissaire aux comptes + compte financier, Rapport du liquidateur

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20190502-lmc1H22016H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22016H1

Date de transmission en Préfecture : 13 mai 2019

Date de réception en Préfecture : 13 mai 2019